

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 01620 Numéro SIREN : 524 944 956 Nom ou dénomination : OB LAMBALLE

Ce dépôt a été enregistré le 13/08/2019 sous le numéro de dépôt 11598

11589

edi-tdfc

1

BILAN - ACTIF

DÉPÔT DU

DGFEN 2050

13 AOUT 2019

SARL OB Lamballe		4 rue Nikola Tesla 35000 RENNES		TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES	
5 2 4 9 4 4 9 5 6 0 0 0 2 7		1 2		1 2	
13 1 1 2 2 0 1 8					
ACTIF IMMOBILE		AV		AC	
Terrains		AB	4431	AC	4431
Concessions, brevets et droits similaires		CX		CQ	
Fonds commercial		AF		AG	
Autres immobilisations incorporelles		AH	22000	AI	22000
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AJ		AK	
Terrains		AL		AM	
Constructions		AN		AO	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AP		AQ	
Autres immobilisations corporelles		AR	98272	AS	87411 10860
Immobilisations en cours		AT	44202	AU	27232 16969
Avances et acomptes		AV		AW	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		AX		AY	
Autres participations		CS		CT	
Créances rattachées à des participations		CU	142	CV	142
Autres titres immobilisés		BB		BC	
Prêts		BD		BE	
Autres immobilisations financières		BF		BG	
		BH	4845	BI	4845
TOTAL (II)		BJ	173893	BK	119075 54817
STOCKS		BL		BM	
En cours de production de biens		BN		BO	
En cours de production de services		BP		BQ	
Produits intermédiaires et finis		BR		BS	
Marchandises		BT		BU	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW	
Créances		BX	32018	BY	2659 29359
Autres créances		BZ	163900	CA	23297 140603
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC	
Valeurs mobilières de placement		CD		CE	
dont actions propres		CE		CG	
Disponibilités		CH	2640	CI	2640
Charges et instances d'attente		CJ	198560	CK	25956 172603
TOTAL (III)		CW			
Frais d'émission d'emprunt à court terme		CM			
Primes de remboursement des obligations		CN			
Frais de conversion de monnaie		CO	372453	IA	145032 227421
TOTAL GENERAL (I à IV)					
Renvois		CP	4845	CR	
Stocks					
Créances					

Des explications concernant cette rubrique sont données dans le rapport 2019

SARL OB Lamballe		N° 31122018	
CAPITAUX PROPRES	7000	PA	7000
		PB	
	Prévisions des risques et charges (1) EK	PC	
	Reserve légale (2)	PD	700
	Reserves statutaires ou contractuelles	PE	
	Reserves réglementées (3) (Dont réserve relative à l'achat d'actions ordinaires d'artistes ayants droit) BI	PF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'actions ordinaires d'artistes ayants droit) EJ	PG	71827
	Report à nouveau	PH	-5016
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	PI	17863
	Subventions d'investissement	PJ	
Autres fonds propres	Provisions réglementées (4)	PK	
	TOTAL (I)	PL	92374
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs	PM	
	Avances conditionnées	PN	
	TOTAL (II)	PO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	PP	
	Provisions pour charges	PQ	
	TOTAL (III)	PR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	PS	
	Autres emprunts obligataires	PT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	PV	27944
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs) EI	PW	3202
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	PX	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	PY	66888
	Dettes fiscales et sociales	PZ	17095
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	QA	2985
	Autres dettes	QB	
Compte réglé	Produits constatés d'avance (4)	QC	16930
	TOTAL (IV)	QD	135046
	Ecarts de conversion positif (6)	QE	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	QF	227421
REVOIS	1. Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	2. Dont { Reserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Reserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	3. Dont réserve spéciale des plus-values à long terme (7)	IF	
	Dettes et produits constatés d'avance (moins d'un an)	IG	123095
	5. Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP	IH	5958

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SARL OB Lamballe									
Exercice N									
FranceExportations et livraisons intra-communautairesTotal									

SARL OB Lamballe									
Exercice N									
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels							A	
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion (6 bis)							AV	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Total des produits exceptionnels ** (VII)							AVII	0
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)							HI	750
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *							HI	0
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)							HI	
Total des charges exceptionnelles ** (VIII)							HI	750	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)							HI	-750	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)							HI		
Impôts sur les bénéfices *							HK	6081	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)							HI	239528	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)							HI	221664	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)							HN	17863	
REVENUS	1	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO		
	2	Dont	produits de locations immobilières				HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IG	3432	
	3	Dont	- Crédit bail mobilier *				HP		
			- Crédit bail immobilier				HQ		
	4	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					HI	514	
	5	Dont produits concernant les entreprises liées					IJ		
	6	Dont intérêts concernant les entreprises liées					IK		
	6 bis	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.T.)					HN		
	6 ter	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)					RO		
			Dont amortissements exceptionnel de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				RO		
	9	Dont transferts de charges					AI	2435	
		Dont engagements personnels de l'exploitant (3)					A2		
	10	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences, produits					AS		
		Dont redevances pour concessions de brevets, de licences, charges					AS		
	11	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives					AV		
	obligatoires					AV			
* Pétal des produits et charges exceptionnels (seul nombre de lignes autorisant de reproduire le cadre *) et le nombre en annexe									
Détail en annexe									
8	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs					Exercice			
Détail en annexe									

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES ET SUR EXERCICES ANTÉRIEURS

Annexe 2053

Désignation de l'entreprise : SARL OB Lamballe

Exercice N. clos le : 31/12/2018

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Charges sur opérations de gestion	750
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Amortissements des charges à répartir	
TOTAL	750
DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Produits sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	0
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Provision spéciale de réévaluation	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	0
DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Achats	
Services extérieurs	
Impôts et taxes	
Charges de personnel	514
Charges de gestion courante	
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
TOTAL	514
DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS	
Ventes	
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	3432
Produits financiers	
TOTAL	3432

SARL OB Lamballe				31122018				
CADRE A		IMMOBILISATIONS						
TOTAL I				4431				
TOTAL II				22000				
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IM	98272	IM			
	Installations techniques, matériel et outillage agricoles		IN	40035	IN			
	Matériel de transport		IO		IO			
	Matériel de bureau et mobilier informatique		IP	4167	IP			
	Emballages récupérables et divers		II		II			
	Immobilisations corporelles en cours		II		II			
	Avances et acomptes		IK		II			
	TOTAL III		IN	142474	IO			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		
		Autres participations		8H	143	8V		
Autres titres immobilisés		IP		IR				
Prêts et autres immobilisations financières		II	4895	II		100		
TOTAL IV		IQ	5038	IR		100		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	173944	OII	100	
CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Evolution des immobilisations	
		par versement de poste à poste	par versement de poste à poste					
INCORP	Frais d'établissement et de développement		IN	OO	DO	4431	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		IO	IX	IW	22000	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP	IX	IY		IZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME		MF	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IS	MO	MII		MJ	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage agricoles	II	MI	MIL	98272	MI	
		Matériel de transport	IV	MP	MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IV	MS	MI	4167	MI	
		Emballages récupérables et divers	IX	MV	MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY	MZ	NA		NB	
	Avances et acomptes		NO	ND	NI		NI	
	TOTAL III		IY	NG	NI	142474	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	OI	MI		OW	
	Autres participations		IO	OX	OY	142	OZ	
	Autres titres immobilisés		II	2B	2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		IZ	2I	2J	4845	2G	
	TOTAL IV		IZ	NI	NI	4987	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OK	150	OI	173893	OM

SARL OB Lamballe										31122018																																																																															
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																																																																																							
AMORTISSEMENTS TECHNIQUES PLANS D'AMORTISSEMENTS ET MOUVEMENTS										AMORTISSEMENTS DÉRÉGULÉS PLANS D'AMORTISSEMENTS ET MOUVEMENTS										AMORTISSEMENTS DÉRÉGULÉS PLANS D'AMORTISSEMENTS ET MOUVEMENTS																																																																					
TOTAL I - CY										4431										II										IM										IN										4431																																							
TOTAL II - PL										PL										PI										PG										PH																																																	
Terrains										PI										PJ										PK										PL																																																	
Constructions										Sur sol propre										PM										PN										PO										PQ																																							
										Sur sol d'autrui										PR										PS										PT										PI																																							
										Sur sol d'autrui, avec ou sans droit de construction										PV										PW										PX										PY																																							
Installations techniques, matériel et outillage industriels										PZ										76553										QA										10858										QB										QC										87411																			
Autres immobilisations corporelles										Inst. générales, agencements, aménagements divers										QD										18580										QE										4589										QF										QG										23169									
										Matériel de transport										QH										QI										QJ										QK																																							
										Matériel de bureau et informatique, mobilier										QL										3300										QM										763										QN										QO										4063									
										Emballages récupérables et divers										QP										QR										QS										QT																																							
TOTAL III										QU										98433										QV										16210										QW										QX										114644																			
TOTAL GENERAL (I + II + III)										ØN										102865										ØP										16210										ØQ										ØR										119075																			

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																					
Immobilisations amortissables		DOTATIONS										REPRISES										Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel											
TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		N7							
TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		Q2							
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		Q9							
Constructions		Sur sol propre		R1		R2		R3		R4		R5		R6		R7							
		Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4							
		Sur sol d'autrui, avec ou sans droit de construction		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2							
Installations techniques et outillage industriels		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		T10							
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales, agencements, aménagements divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7							
		Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5							
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3							
		Emballages récupérables et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1							
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		X9							
Frais d'acquisition de titres de participations		XL		XM		XN		YO		Y1		Y2		Y3		Y4							
TOTAL IV		NP		NQ		NR		NS		NI		NJ		NK		NL							
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NI		NJ		NK		NL							
Total général (NP + NQ + NR)		NW		NX		NY		NZ		O1		O2		O3		O4							

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*									
Frais d'émission d'emprunt (catala)		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais de remboursement des emprunts		Z9		Z8		Z7		Z6			
Frais de remboursement des emprunts		SP		SR		SS		ST			

[illegible]

SARL OB Lamballe

31122018

[illegible]

SARL OB Lamballe				31122018			
CADRE A				ÉTAT DES CRÉANCES			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Autres créances (1)			4845		4845	
	Autres créances (2)						
	Personnel et comptes rattachés						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		986		986	
		Taxe sur la valeur ajoutée		12102		12102	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés					
		Divers					
	Groupe et associés (2)			76144		76144	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			74667		74667	
Charges constatées d'avance			2640		2640		
TOTAL			203405		203405		
REVENUS	(1)	Montant des Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE				
			VF				
CADRE B				ÉTAT DES DETTES			
				Montant brut	A 1 an au plus	A plus d 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y			
Autres emprunts obligataires (1)				7Z			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	5958	5958		
	à plus d 1 an à l'origine		VH	21985	10034	11951	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A			
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	66888	66888	
Personnel et comptes rattachés				8C	4865	4865	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	5014	5014	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	7214	7214		
	Obligations contractées		VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8I			
Groupe et associés (2)				VI	3202	3202	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	2985	2985	
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ			
Produits constatés d'avance				8L	16930	16930	
TOTAL				VY	135046	123095	11951
REVENUS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés (personnes physiques)	VL
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	13627	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052		

SARL OB Lamballe

[3 1|1 2|2 0 1 8]

I. RÉINTÉGRATIONS

17863

Charges déductibles et impositions affectées	A		B		C
	A		B		
	A		B		
	A		B		
	A		B		
Charges déductibles et impositions affectées					6081
Quote-part	WI				
Régimes d'imposition particuliers et impositions affectées	Moins valeurs nettes à long terme		imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)		
			imposées aux taux de :		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme		
			- Plus-values soumises au régime des fusions		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 81 bis et 212 du C.G.F.)	SI	Zones d'entreprises * (activité exercée)	SW
		Détails étrangers antérieurement deduits par les FMI (art. 209)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à l'impôt	MS
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					
					TOTAL I
					24694

II. DÉDUCTIONS

Pertes comptables de l'exercice

Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *					
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058 BSD, cadre III)					
Régimes d'imposition particuliers et impositions affectées	Plus-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		
			- imposées aux taux de 0		
			- imposées aux taux de 19		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		
			- imputées sur les dettes antérieures		
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *					
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2X	
Produit net des actions et parts d'intérêts					
Autres déductions	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer				
	Majoration d'amortissement *				
	Produits et charges	K9	L2	M5	
		L6	K5	PA	
		OW	11	NC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)					
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Unité de notation	N2	0	Crédits de charges partiellement reportés en année de déduction
					Z1
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage					
III. RÉSULTAT FISCAL					TOTAL II
Résultat fiscal avant imputation des dettes reportables					21718
Déficit de l'exercice reporté en année (entreprises à l'IS) *					
Déductions antérieures imputées sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					
RÉSULTAT FISCAL = BÉNÉFICE (ligne XX) ou DÉFICIT (reportable en avant) (ligne XO)					21718

* Des explications complémentaires figurent dans la notice n° 2052 N001 SD.

SARL OB Lamballe				31122018	
I. SUIVI DES DEFICITS					
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A ligne X)				X	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A ligne X)				X	
Déficit reporté sur l'exercice (tableau 2058-A ligne X)				X	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A ligne X)				X	
Total des déficits restant à reporter (tableau 2058-A ligne X)				X	
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39 I 1° bis A1 1° du CGI (dotations de l'exercice)				Z	5604
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT					
(à détailler sur feuille séparée)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39 I 1° bis A1 2° du CGI *			Z		Z
Provisions pour risques et charges *					
	SX		SY		
	SZ		YA		
	YB		YC		
Provisions pour dépréciation *					
	YD		YE		
	YF		YG		
	YH		YI		
Charges à payer					
	YK		YL		
	YM		YN		
	YQ		YR		
	YS		YT		
TOTAL X + YN = Z + YS et YO = Z + YI (à reporter au tableau 2058-A)			YN		YO
			↓ ligne W1		↓ ligne W1

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration (ou de la déduction)	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
11			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058-B déposé au titre de l'exercice précédent

PRODUITS A RECEVOIR
CHARGES A PAYER

Designation de l'entreprise SARL OB Lamballe

Exercice N clos le 31122018 Annexe 2058 B - Cadre II

	MONTANT A L'OUVERTURE		16772			
	MONTANT UTILISÉ		16772			
	MONTANT RÉSIDUEL					
	MONTANT COMPTABILISÉ		23569			
	MONTANT A LA CLÔTURE		23569			
PRODUITS A RECEVOIR	LIBELLÉ		POSITION A LA CLÔTURE T.T.C.	CHARGES DÉDUCTIBLES		CHARGES NON DÉDUCTIBLES
				CHARGES A PAYER DÉDUCTIBLES	CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES HORS TAXES	
CONGÉS A PAYER		Congés provisionnés	4355	4355		
		Charges sociales provisionnées	1249	1249		
		Charges fiscales provisionnées				
		SOUS-TOTAL	5604	5604		
1451	INTÉRÊTS COURUS	Immob. fin., emprunts et assimilés				
		Participations groupes				
		Participations hors groupes				
		Sociétés en participation				
		Clients, fournisseurs				
		Associés	2854	2854		
		Banques et val. mob. de placement				
		Concours bancaires courants				
		RRR à obtenir, fact. et avoirs à recevoir	13669	13669		
31906		RRR à accorder, fact. et avoirs à établir				
		Participation des salariés				
		Personnel				
		Sécurité sociale	1441	1441		
		Etat				
		Produits et charges externes diverses				
33357		TOTAL	23569	23569		

**BIENS EN LOCATION
SUIVI DES AMORTISSEMENTS**

AMORTISSEMENTS A REPORTER	
AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS DÉDUITS DANS L'EXERCICE	
AMORTISSEMENTS RESTANT A REPORTER	

PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Annexe 2058-B
cadre II

Designation de l'entreprise : SARL OB Lamballe

Exercice N clos le : 31/12/2018

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour grosses réparations		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		
	Autres provisions		
TOTAL			
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
TOTAL			

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
Abandon créance fin.	750		
		CREDITS IMPOTS	2976
TOTAL WQ	750	TOTAL XG	2976

SARL OB Lamballe

A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

	NET VALEUR D'ACQUISITION DES BIENS INCORPORELS	VALEUR RESIDUELLE	NET VALEUR D'ACQUISITION	VALEUR RESIDUELLE DES PLUS-VALUES EXEMPTABLES (1) (2) (3)	VALEUR RESIDUELLE DES PLUS-VALUES EXEMPTABLES (4)	VALEUR RESIDUELLE
I - Immobilisations*	IMMOB. INCORPORELLES					
	PROPRIETE INDUST.					
	TERRAINS, CONSTRUCT.					
	MATERIELS OUTIL.					
	FINANCIERES	0				0
	DIVERSES					
	TITRES PLACEMENT					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*							
		0					

II - Autres éléments

- Friction résiduelle (1) de la provision spéciale de réévaluation affectée aux éléments (2) (3)
- Amortissements non déductibles se rapportant aux éléments (4) (5)
- Amortissements affectés aux éléments cédés sans exclusion des charges déductibles par une disposition légale
- Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la fraction fiscale de plus-value déductible pour les titres (6) (7) (8) (9) (10) (11) (12) (13) (14) (15) (16) (17) (18) (19) (20) (21) (22) (23) (24) (25) (26) (27) (28) (29) (30) (31) (32) (33) (34) (35) (36) (37) (38) (39) (40) (41) (42) (43) (44) (45) (46) (47) (48) (49) (50) (51) (52) (53) (54) (55) (56) (57) (58) (59) (60) (61) (62) (63) (64) (65) (66) (67) (68) (69) (70) (71) (72) (73) (74) (75) (76) (77) (78) (79) (80) (81) (82) (83) (84) (85) (86) (87) (88) (89) (90) (91) (92) (93) (94) (95) (96) (97) (98) (99) (100)
- Résultats nets de cession non déductibles en raison de l'application de l'article 150 A du CGI
- Précisions pour la présentation des titres et des moins-values plus ou moins-values à long terme de ces titres (1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) (11) (12) (13) (14) (15) (16) (17) (18) (19) (20) (21) (22) (23) (24) (25) (26) (27) (28) (29) (30) (31) (32) (33) (34) (35) (36) (37) (38) (39) (40) (41) (42) (43) (44) (45) (46) (47) (48) (49) (50) (51) (52) (53) (54) (55) (56) (57) (58) (59) (60) (61) (62) (63) (64) (65) (66) (67) (68) (69) (70) (71) (72) (73) (74) (75) (76) (77) (78) (79) (80) (81) (82) (83) (84) (85) (86) (87) (88) (89) (90) (91) (92) (93) (94) (95) (96) (97) (98) (99) (100)
- Divers (détail à donner sur une note annexée)

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (1) (2)

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (1) (2)

CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (1) (2)

(A)

(B)
(Ventilation par taux)

(C)

* Les explications figurant à l'annexe technique de la notice n° 205 CA

* Les plus-values et moins-values sont taxées à 19 % (sauf exceptions) (1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) (11) (12) (13) (14) (15) (16) (17) (18) (19) (20) (21) (22) (23) (24) (25) (26) (27) (28) (29) (30) (31) (32) (33) (34) (35) (36) (37) (38) (39) (40) (41) (42) (43) (44) (45) (46) (47) (48) (49) (50) (51) (52) (53) (54) (55) (56) (57) (58) (59) (60) (61) (62) (63) (64) (65) (66) (67) (68) (69) (70) (71) (72) (73) (74) (75) (76) (77) (78) (79) (80) (81) (82) (83) (84) (85) (86) (87) (88) (89) (90) (91) (92) (93) (94) (95) (96) (97) (98) (99) (100)

SARL OB Lamballe	X
0 0 2 0 0	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à l'ex	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à l'IS	Solde des moins-values à l'IS
1	2	3	4
Moins-values nettes			
Moins-values nettes des entreprises soumises à l'impôt sur le revenu de l'exercice précédent dont : - des entreprises indépendantes nettes relatives à la cession d'un bien - des entreprises nettes			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	A 19 % 16,5 % ou à 15 %	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice article 219 I a soins 0 % du CGI	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice article 219 I a soins 0 % du CGI	A 15 % ou A 16,5 %		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes						
Moins-values nettes des entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés de l'exercice précédent dont : - des entreprises indépendantes nettes relatives à la cession d'un bien - des entreprises nettes						

* Les plus-values et les moins-values à long terme attribuées aux titres de SPF sont imposables à l'impôt sur les sociétés relevant du taux de 16,5 % (article 219 I du CGI) pour les exercices commençant à compter du 1^{er} janvier 2007.

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans l'annexe n° 2059.

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

SARL OB Lamballe		X			
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
10 15 18 19 25 Montant de la réserve spéciale des plus-values à long terme					
Montant de la réserve spéciale des plus-values à long terme à la clôture de l'exercice précédent N - 1	1				
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2				
TOTAL lignes 1 et 2	3				
Prélèvements - opères { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL lignes 4 et 5	6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice ligne 3 - ligne 6	7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice	
1	2	donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	5	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

Dénomination de l'entreprise : SARL OB Lamballe

N° ☐

Formule de calcul : 01012018

Formule de calcul : 31122018

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs au 31/12/2018 (hors CVAE)

YF

Effectifs au 31/12/2018

YF

Effectifs au 31/12/2018

YF

Effectifs au 31/12/2018 (hors CVAE)

RI

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises

OV

229353

Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées

OK

Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante

OJ

Rectifications de frais inscrites au compte de transfert de charges

OI

TOTAL 1 ON

229353

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)

OII

7

Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation

OE

Subventions d'exploitation reçues

OF

Variation positive des stocks

OD

Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée

OI

Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation

OT

TOTAL 2 OM

7

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats

ON

5477

Variation négative des stocks

OQ

Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances

OR

73626

Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

OS

939

Taxes déductibles de la valeur ajoutée

OZ

Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)

OW

8494

Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée

OU

Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois

OY

Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante

OY

TOTAL 3 OJ

88537

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée

(total 1 + total 2 - total 3)

OG

140824

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE à reporter sur les formulaires n° 1330 CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329 A et 1329 DFF

SA

140824

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case

☒ X

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne ON)

GN

229353

Effectifs au sens de la CVAE

LY

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI)

HN

4804467

Période de référence

GY

0 1 / 0 1 / 2 0 1 8

GZ

3 1 / 1 2 / 2 0 1 8

Date de cessation

HR

Attention, il ne doit pas être tenu compte, dans les lignes ON à OW, des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

liste des personnes ou groupements de personnes le détenant ou détenant directement au moins 10% du capital de la société

1

1

Exercice clos le 31/12/2018

N° SIREN 52494495600027

Dénomination de l'entreprise SARL OB Lamballe

Adresse : 4 rue Nikola Tesla

Code Postal 35000

Ville RENNES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	1000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SAS	Dénomination	OB SUCCURSALES		
N° SIREN (si société établie en France)	8 2 1 9 8 5 8 7 6	de détention	100,00	Nb de parts ou actions	1000
Adresse :	N° 4	Ville	RUE NIKOLA TESLA		
Code Postal	35000	Commune	RENNES	Pays	FR
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Ville			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Ville			
Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :	N°	Ville			
Code Postal		Commune		Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)		Nom patronymique		Prénoms			
N° national		de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date	N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°	Ville					
Code Postal		Commune		Pays			
Titre (2)		Nom patronymique		Prénoms			
N° national		de détention		Nb de parts ou actions			
Naissance :	Date	N° Département		Commune		Pays	
Adresse :	N°	Ville					
Code Postal		Commune		Pays			

1 - L'entreprise doit indiquer le nombre de lignes de la présente table et, au plus, les tableaux supplémentaires. L'ensemble des données doit être inscrit sur chaque tableau.

2 - Indiquer l'adresse de la société pour la détermination du capital social.

3 - Expliquer les conventions de notation et les données dans le tableau.



18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGF (P.N.) 2057 G

liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital1
(b) X
1

Forme juridique : 3 1 1 2 2 0 1 8

N° : 5 2 4 9 4 4 9 5 6 0 0 0 2 7

Dénomination : SARL OB Lamballe

4 rue Nikola Tesla

Code postal : 35000

Ville : RENNES

N° d'identification de la filiale ou du participant		P5
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	de détention	
Adresse :	N°	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	de détention	
Adresse :	N°	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	de détention	
Adresse :	N°	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	de détention	
Adresse :	N°	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	de détention	
Adresse :	N°	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	de détention	
Adresse :	N°	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	de détention	
Adresse :	N°	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	de détention	
Adresse :	N°	
Code Postal	Commune	Pays

1 - Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux sous le plus à droite de numérotage.

Des explications concernant cette rubrique sont d'ailleurs fournies en page 2033.

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	
--	--

1 / 1

SARL OB Lamballe

31122018

[illegible]

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE
DES ENTREPRISES

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

Denomination	SARL OB Lamballe
Adresse	4 rue Nikola Tesla
Code postal	3 5 0 0 0
Ville	RENNES

SIRET	5 2 4 9 4 4 9 5 6 0 0 0 2 7
Période référence	0 1 / 0 1 / 2 0 1 8 3 1 / 1 2 / 2 0 1 8

Date de cessation	
--------------------------	--

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 *quinquies* du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD (CERFA n° 11 483), n° 2035-E-SD (CERFA n° 11 700), n° 2059-E-SD (CERFA n° 11 484) ou n° 2072-E-SD (CERFA n° 14 027).

I. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

Valeur ajoutée soumise à la CVAE	A2 140824
Chiffre d'affaire de référence	A3 229353
Chiffre d'affaires de référence groupe	B6 4804467

A	SIGNATURE
DATE	

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

5 2 4 9 4 4 9 5 6

/

B. Liste des lieux d'exercice des salariés employés plus de trois mois hors de l'entreprise (1)

[illegible]

(1) Salariés sur des chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise, etc..
(2) Les codes INSEE sont disponibles sur le site www.insee.fr.



2069 RCI - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS DE L'EXERCICE

Désignation de la société : SARL OB Lamballe

Date de clôture : 31122018

Désignation de la société tête de groupe SARL OB SUCCURSALES

PME au sens communautaire

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS DISPENSES DE DECLARATION FISCALE	
Crédit d'impôt	Montant
Compétitivité et emploi	2977

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
--	--

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)		
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
Dont préfinancement		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	1	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	2	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	4	
Quote-part de crédit d'impôt résultat de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	

II - CREDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE	
Crédit d'impôt	Montant

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
--	--

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT «Autres crédits d'impôts»)

III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

DECLARATIONS DES LOYERS PROFESSIONNELS



IDENTIFICATION DE LA SOCIETE DECLARANTE

Déclaration des loyers au 1er janvier de l'année

2018

N° SIREN

524944956

Dénomination de l'entreprise

SARL OB Lamballe

CARACTERISTIQUES DES LOCAUX (Base DGFiP)

Référence

22142032010285

Voie

9254 RUE DES HAUTES RIVIERES MAROUE

Invariant

2214203201028551Z1201707

Batiment/Entrée/Etage

A\01\00

ROF

CFE1

Code postal

22400

Ville

LAMBALLE

Top sous sol

☐

Top Parking

☐

Occupation

Partiellement

Propriétaire :

Siren

524946589

Nom

6540 SCI JOTHY

MISE A JOUR PERMANENTE DES LOYERS PROFESSIONNELS

Précision sur l'adresse du local :

Nouveau propriétaire

Siren

Titre/F Juridique

Nom

Prénom

Loyer

Mode occupation

LOC

Montant loyer annuel

32400

Date de fin d'occupation

CARACTERISTIQUES DES LOCAUX (Base DGFiP)

Référence

35238036903485

Voie

4 RUE DU LT COL DUBOIS

Invariant

3523803690348551Z1201725

Batiment/Entrée/Etage

A\01\00

ROF

CFE2

Code postal

35000

Ville

RENNES

Top sous sol

☐

Top Parking

☐

Occupation

Partiellement

Propriétaire :

Siren

428228035

Nom

6599 J E B

MISE A JOUR PERMANENTE DES LOYERS PROFESSIONNELS

Précision sur l'adresse du local :

Nouveau propriétaire

Siren

Titre/F Juridique

Nom

Prénom

Loyer

Mode occupation

LOC

Montant loyer annuel

32400

Date de fin d'occupation

OB Lamballe SARL

Intégration fiscale



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

SARL OB Lamballe

5 2 4 9 4 4 9 5 6 0 0 0 2 7

4 rue Abbé Garnier
22021 SAINT BRIEUC CEDEX 01

01012018

31122018

I - RÉINTEGRATIONS

17863

6831

24694

II - DÉDUCTIONS

Déductions reportées des lignes W1, W1, WZ et XX à Y2 du tableau 258 A

2976

Déductions des intérêts déductibles selon l'article 212 A du CGI, les amortissements et les dépenses de recherche et développement

- imposables au taux de 19
- imposables au taux de 15
- imposables au taux de 10
- imposables sur les plus-values nettes à long terme
- imposables sur les dotations aux amortissements
- autres plus-values imposables au taux de 19

III - RÉSULTAT FISCAL

2976

21718

21718



RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT**

SARL OB Lamballe

X

4 rue Abbé Garnier
22021 SAINT BRIEUC CEDEX 01

Exercice clos le 01012018
Exercice clos le 31122018

I - SUIVI DES DÉFICITS*

Déficits restants à reporter de l'exercice précédent	AS	
Déficits nouveaux	I	
Déficits reportables	M	
Déficits non imposables de la N+1	CS	
Total des déficits restant à reporter	TD	

* Report de l'annexe II - Éléments assujettis au régime fiscal des moins-values à long terme

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Origine	Moins-values			Impôts sur les plus-values à long terme à l'01/01/15	Déficits à long terme à l'01/01/15	Somme des moins-values à long terme à l'01/01/15
	A1 à l'01/01/15	A2 à l'01/01/15	A3 à l'01/01/15 et à l'01/01/15 et à l'01/01/15 et à l'01/01/15			
Moins-values nettes N						
N+1						
N+2						
N+3						
N+4						
N+5						
N+6						
N+7						
N+8						
N+9						
N+10						

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS OU MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE**

SARL OB Lamballe

4 rue Abbé Garnier 22021 SAINT BRIEUC CEDEX 01

52494495600027

01012018

$$i = 1, \dots, k$$

31122018

1000

A – RÉSULTAT		Bénéfice		Déficit	
	€ A	21718	€ B		
	€ C				
Préjudice participatif non imputé pris en compte pour détermination du résultat d'ensemble (art. 223 I 1 du Code de Commerce)					
Déficits complémentaires provisionnels pour détermination du résultat d'ensemble pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 I 1 du Code de Commerce)	€ D		€ E		
Atouts non financiers et subventions d'impôts et impôts non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 I 1 du Code de Commerce)	€ F			€ G	
Déficits aux impositions fiscales provisionnels (art. 223 I 1 du Code de Commerce) pris en compte pour détermination du résultat d'ensemble	€ H				
Déficits des impositions fiscales (art. 223 I 1 du Code de Commerce) pris en compte pour détermination du résultat d'ensemble	€ I				
Résultat plus et moins valeurs nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 I 1 du Code de Commerce)	€ J			€ K	
Quote part de frais et charges relatifs aux plus et moins valeurs de cession de participations non prise en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 I 1 du Code de Commerce)				€ L	
Déficits complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif avant l'entrée dans la cession relevant de l'article 223 I 1 du Code de Commerce et reprises correspondantes	€ M			€ N	
Suppléments d'impôts provisionnels pour détermination du résultat d'ensemble (art. 223 I 1 du Code de Commerce) pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 I 1 du Code de Commerce)	€ P				
Résultat plus et moins valeurs nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 I 1 du Code de Commerce)	€ Q			€ R	
Quote part de déficits relatifs aux suppléments d'impositions provenant de la cession d'immobilisations entre le 31/12/89 et l'entrée dans le groupe	€ S				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations révaluées	€ T				
Autres régularisations (à déduire)	€ U			€ V	
TOTAL	€ X	21718	€ Y		
BENEFICE (X - Y) ou DEFICIT (Y - X)	€ Z	21718	€ W		

B – PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cession d'immobilisations									
	Plus-values et réintégrations					Moins-values et déductions				
	Forces de 1 à 5	Forces de 1 à 5	Forces de 1 à 5	Forces de 1 à 5	Forces de 1 à 5	Forces de 1 à 5	Forces de 1 à 5	Forces de 1 à 5	Forces de 1 à 5	Forces de 1 à 5
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations corporelles et financières	41		42		43		44		45	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations incorporelles	46		47		48		49		50	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations financières	51		52		53		54		55	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations corporelles et financières	56		57		58		59		60	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations incorporelles	61		62		63		64		65	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations financières	66		67		68		69		70	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations corporelles et financières	71		72		73		74		75	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations incorporelles	76		77		78		79		80	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations financières	81		82		83		84		85	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations corporelles et financières	86		87		88		89		90	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations incorporelles	91		92		93		94		95	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations financières	96		97		98		99		100	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations corporelles et financières	101		102		103		104		105	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations incorporelles	106		107		108		109		110	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations financières	111		112		113		114		115	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations corporelles et financières	116		117		118		119		120	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations incorporelles	121		122		123		124		125	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations financières	126		127		128		129		130	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations corporelles et financières	131		132		133		134		135	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations incorporelles	136		137		138		139		140	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations financières	141		142		143		144		145	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations corporelles et financières	146		147		148		149		150	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations incorporelles	151		152		153		154		155	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations financières	156		157		158		159		160	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations corporelles et financières	161		162		163		164		165	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations incorporelles	166		167		168		169		170	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations financières	171		172		173		174		175	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations corporelles et financières	176		177		178		179		180	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations incorporelles	181		182		183		184		185	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations financières	186		187		188		189		190	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations corporelles et financières	191		192		193		194		195	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations incorporelles	196		197		198		199		200	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations financières	201		202		203		204		205	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations corporelles et financières	206		207		208		209		210	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations incorporelles	211		212		213		214		215	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations financières	216		217		218		219		220	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations corporelles et financières	221		222		223		224		225	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations incorporelles	226		227		228		229		230	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations financières	231		232		233		234		235	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations corporelles et financières	236		237		238		239		240	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations incorporelles	241		242		243		244		245	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations financières	246		247		248		249		250	
Plus-values réalisées sur la cession d'immobilisations corporelles et financières	251		252		253		254		255	

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %

$$2\sqrt{3}V_0 \sqrt{1 - \frac{1}{2} \frac{V_0^2}{V^2}} \approx 2\sqrt{3}V_0 \left(1 - \frac{1}{4} \frac{V_0^2}{V^2} \right) \approx 2\sqrt{3}V_0 \left(1 - \frac{1}{4} \frac{V_0^2}{V^2} \right) \quad (6)$$

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE,
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

SARL OB Lamballe

4 rue Abbé Garnier 22021 SAINT BRIEUC CEDEX 01

52494495600027

18012018 31122018

$$\frac{1}{\sqrt{2\pi}} e^{-\frac{x^2}{2}}$$

A - RÉSULTAT		A - Résultat		A - Résultat		A - Résultat		A - Résultat	
		A - Résultat		A - Résultat		A - Résultat		A - Résultat	
Plus et moins-values nettes à court terme		1A		1B					
Revenu net des opérations de commerce, subventions directes et indirectes		1D		1C					
Prévisions consistant en des éléments de crédit ou de débet d'une session relevant de l'article 2281 du CC (à déduire jusqu'à ce que les votes sortent du groupe)				1Z					
Autres régularisations à détailler		1G		1H					
TOTAL		1K		1I					
B - NET (1A + 2 + 1K - 1I)		1V		1N					

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	C - Résultats financiers							
	Plus-values à long terme				Moins-values à long terme			
	1A	1B	1C	1D	1E	1F	1G	1H
Plus-values nettes à long terme	1A	1B	1C	1D	1E	1F	1G	1H
Moins-values nettes à long terme	1A	1B	1C	1D	1E	1F	1G	1H
Autres régularisations à détailler	1A	1B	1C	1D	1E	1F	1G	1H
Somme	1A	1B	1C	1D	1E	1F	1G	1H
TOTAL	1A	1B	1C	1D	1E	1F	1G	1H

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS À L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

Société : SARL OB Lamballe

SIRET : 52494495600027

Adresse du service des impôts des entreprises où est déposée
la déclaration de résultats :

4 rue Abbé Garnier 22021 SAINT BRIEUC CEDEX 01

Exercice ouvert le 01012018 clos le 31122018

Neant

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins values nettes à long terme déterminées par l'entreprise 1			
Plus values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins value nette à long terme d'ensemble y compris les plus values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession 2			
Plus values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables avant l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus value d'apport 3			
Moins values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 I du CGI 4			
Plus values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins values nettes à long terme antérieurs : $1 - (2 + 3 + 4)$ 5			

Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : (Bénéfice : 2058 - V ligne XI) ou (déficit : 2058 - V ligne XI) 6	21718
Abondons de primes et subventions directes et indirectes 7	
Plus values à court terme : plus values de cession de participations et de plus values de cession de titres de participation à court terme y compris les plus values de transfert de titres de participation à court terme 8	
Plus values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables avant l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus value d'apport 9	
Plus values à court terme : plus values de cession de participations et de plus values de cession de titres de participation à court terme y compris les plus values de transfert de titres de participation à court terme 10	
Revalorisations libérées 11	
Plus values à court terme : plus values de cession de participations et de plus values de cession de titres de participation à court terme y compris les plus values de transfert de titres de participation à court terme 12	
Bénéfice ou déficit final : $6 + 7 + 8 + 9 + 10 + 11 + 12$ 13	21718

(1) Les plus values à long terme sont les plus values de cession de participations et de plus values de cession de titres de participation à long terme (Art. 210 A du CGI).

* Les plus values à court terme sont les plus values de cession de participations et de plus values de cession de titres de participation à court terme (Art. 210 A du CGI).

OB Lamballe SARL

COPIE CERTIFIEE CONFORME
AL'ORIGINAL

Documents fiscaux



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018
Déclaration soumise pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SARL OB Lamballe	
SIRET	5 2 4 9 4 4 9 5 6 0 0 0 2 7
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
4 rue Nikola Tesla	
35000 RENNES	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	0 1 0 1 2 0 1 7
Pour les sociétés filiales, désignation SARL OB SUCCURSALES	
4 RUE NIKOLA TESLA 35000 RENNES	SIRET 8 2 1 9 8 5 8 7 6 0 0 0 1 9

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Enseignement de disciplines sportives et d'activi	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	0	Bénéfice imposable à 28%	21718	Déficit
Bénéfice imposable à 15%					

2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
				PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Pôle de compétitivité, art. 44 undecies	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité	

E CONTRIBUTION FINANCIÈRE SUR LES REVENUS IMPOSÉS

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

F DÉCLARATION DU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAR L'ENTREPRISE

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	

L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée X LOOP V3.12.4

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable	Nom et adresse du conseil
KPMG Rue de la Terre Victoria Parc Edonia 35768 Saint Grégoire Cedex	
Tél:	Tél:

OGA/OMGA ou Viseur conventionné	Identité du déclarant
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: Lieu: RENNES
	Qualité et nom du signataire: M MARQUER THIERRY - GERANT
	Signature:

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065).

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

SARL OB Lamballe

31122018

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES	
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12
13	13
14	14
15	15
16	16
17	17
18	18
19	19
20	20
21	21
22	22
23	23
24	24
25	25
26	26
27	27
28	28
29	29
30	30
31	31
32	32
33	33
34	34
35	35
36	36
37	37
38	38
39	39
40	40
41	41
42	42
43	43
44	44
45	45
46	46
47	47
48	48
49	49
50	50
51	51
52	52
53	53
54	54
55	55
56	56
57	57
58	58
59	59
60	60
61	61
62	62
63	63
64	64
65	65
66	66
67	67
68	68
69	69
70	70
71	71
72	72
73	73
74	74
75	75
76	76
77	77
78	78
79	79
80	80
81	81
82	82
83	83
84	84
85	85
86	86
87	87
88	88
89	89
90	90
91	91
92	92
93	93
94	94
95	95
96	96
97	97
98	98
99	99
100	100

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e	
				f	
				g	
				h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁴				i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)	

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(A)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(B)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

SARL OB Lamballe										1 2	
4 rue Nikola Tesla 35000 RENNES										1 2	
5 2 4 9 4 4 9 5 6 0 0 0 2 7											
										3 1 1 2 2 0 1 8	
</											